

Saint-Michel: un an de plus pour le cambrioleur frénétique

Boucary Chérif, qui était jugé pour 13 autres cambriolages entre décembre 2018 et mai 2019, n'a plus le droit de paraître à Saint-Michel.

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

La procureure lui a conseillé d'envisager une reconversion dans le saut en hauteur. Pour mettre à profit ses «qualités d'athlète» autrement que pour enjambrer les portails des habitations qu'il cambriolait. Hier, ce n'était pas le premier rendez-vous de Boucary Chérif, 20 ans, avec le tribunal d'Angoulême. En juillet, il avait été condamné à dix-huit mois de prison pour une série de cambriolages dans un quartier attenant à la cité des Poètes à Saint-Michel. Le tribunal a ajouté un an ferme et dix mois de sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans pour treize cambriolages ou tentatives entre décembre 2018 et mai 2019, toujours dans le même secteur. C'est d'ailleurs en venant au premier procès que certaines victimes l'ont reconnu, ont contacté les enquêteurs qui ont cartographié les faits, établi des recoupements.

Parfois en plein jour

Le jeune homme assure ne pas choisir ses victimes. Pourtant, celles qui s'alignent sur le banc des parties civiles sont toutes âgées. «Un quartier de vieux», avait-il d'ailleurs indiqué dans son audition. Son butin: des sacs, de l'argent (parfois 600 € en une prise), des vêtements, des bijoux, etc. Rien n'est obstacle pour cet athlète

qui opère parfois en plein jour, parfois même le visage découvert, alors que les maisons sont occupées. On le repousse à la porte, il entre par la fenêtre, s'enfuit en sautant de balcons situés à l'étage, traverse la route sans regarder. «Un jour, je l'ai mis en déroute. Il a sauté le portail. Dix minutes après, il était de retour côté terrasse. Trois semaines plus tard, il a essayé de fracturer la porte du garage», témoigne une victime.

Le 6 mai, il affronte une mamie de 91 ans qui tente de retenir la porte vitrée qu'il s'échine à forcer. «Depuis, sa vie s'est arrêtée», s'attriste son fils. Sommeil perdu, chute, jambe fracturée, hôpital, Glamots, retour à domicile, unité de soins de longue durée. Une autre fois, les choses ont failli mal tourner. Las, paniqué, un retraité, 78 ans, a saisi un fusil. Boucary Chérif l'a attrapé, le coup est parti. Il s'est enfui. C'était le troisième cambriolage du couple. L'épouse raconte comment, alors qu'ils étaient dans la maison, la chambre de sa fille «avait été totalement vidée le soir de Noël de tous les cadeaux des enfants». Rebelote le matin des Rameaux. Elle le met en fuite alors que monsieur est occupé à tondre. Le temps de regarder la maison, Boucary Chérif est de nouveau rentré. Le sac à main envolé. «Cela fait quarante-huit ans qu'on habite là. On n'avait jamais eu de problème. Depuis deux ans, c'est la catastrophe.»

«J'ai volé des personnes d'un certain âge, je n'avais pas à le faire. Assumer m'apaise le cœur», s'excuse l'intéressé, qui se décrit comme «quelqu'un de bien, un garçon qui a des idées et qui veut avancer».

La procureure, Sophie O'Hana, voit dans ces regrets «le discours plaqué de quelqu'un qui sait ce qu'on attend de lui». «Les faits ont créé la psychose dans le quartier. Depuis qu'il est incarcéré, il n'y a plus de cambriolages.» Elle décrit un «jeune homme prêt à perdre la vie ou à donner la mort pour des bijoux et 50 €».



J'ai volé des personnes d'un certain âge, je n'avais pas à le faire. Assumer m'apaise le cœur.

L'avocate plaide la jeunesse de son client, un «*adulescent*». Le tribunal l'a condamné à vingt-huit mois de prison, dont dix avec sursis et prononcé la confusion partielle de la peine avec celle de juillet à hauteur de six mois. Il doit indemniser les victimes, mais, surtout, il n'a plus le droit de paraître à Saint-Michel. Pour que ses habitants retrouvent un peu de tranquillité.

Angoulême: violences habituelles sur sa compagne ou «esclavage» ?

L'histoire que décrit l'avocat de la plaignante fait froid dans le dos. Sa cliente travaille dans le commerce tenu par son compagnon, à Angoulême. Hier soir, ce dernier a été placé en détention dans l'attente de son jugement devant le tribunal correctionnel d'Angoulême le 26 mars. Il devait répondre, en comparution immédiate, de violences habituelles sur sa compagne entre septembre 2015 et février 2020, mais il a sollicité un délai pour préparer sa défense. Mardi soir, des témoins avaient appelé la police. Ils venaient de voir le conjoint tirer cette dame par les cheveux en centre-ville d'Angoulême. Un fait courant selon les premières déclarations de Madame qui s'est vu prescrire un mois d'ITT. Elle

était absente hier car hospitalisée. «Que Monsieur soit jugé en comparution immédiate sans avoir tous les éléments pour juger de son comportement, c'est inenvisageable», plaide M^e François des Minières, l'avocat de Madame, qui souhaitait qu'un juge d'instruction soit nommé. Les violences habituelles ne sont que la partie émergée du calvaire vécu», insiste-t-il. Il parle «d'esclavage, de travail forcé et de réduction à un état de servitude».

«Un état de dépendance totale»

«Cette dame explique n'avoir pris qu'une semaine de vacances en huit ans, n'avoir jamais été payée, n'avoir aucun moyen de paiement. On lui a

enlevé ses deux enfants. Elle était dans un état de dépendance totale.» D'autant plus forte que cette femme d'origine marocaine ne parlait pas français en arrivant en France. Il parle aussi de «*soumission sexuelle*» et relate le coup de fil anonyme qu'elle a reçu deux heures avant l'audience, lui demandant, sur un ton peu amène, de retirer sa plainte. Le quadragénaire, dont le casier judiciaire comporte huit mentions, conteste tous les faits. Son avocate a plaidé pour un contrôle judiciaire d'ici le 26 mars. Le tribunal a préféré la détention provisoire dans la droite ligne de ce qu'avait requis le parquet, craignant un risque de réitération des faits et des pressions sur la compagne. Et a rejeté la demande de désignation d'un magistrat instructeur.

Faits divers

■ CHARMÉ

Il perd ses bottes de paille sur des véhicules en stationnement

Le transporteur avait d'évidence mal arrimé son chargement de bottes de paille. Mercredi soir, sur le coup de 21h, quand il a traversé le village de «Moussac», dans la commune de Charmé, il en a semé plusieurs au passage. Pas de chance, il y avait là quatre voitures et un camion en stationnement, qui ont été endommagés. Mais heureusement, il n'y avait personne dehors à ce moment-là. Les propriétaires des véhicules se sont fait du

mouron. Le conducteur du poids lourd ne s'est pas arrêté. Les riverains ont appelé les gendarmes. Le chauffeur du camion n'avait en fait pas l'intention de prendre la fuite. Il avait poursuivi sa route pour trouver un endroit où stationner son véhicule et revoir l'arrimage de son chargement. Les gendarmes se sont bien retrouvés sur les lieux, mais c'est par un constat amiable que les propriétaires des véhicules et le camionneur ont réglé l'affaire.

■ ANGOULÊME

Le petit business de coke tué dans l'œuf

Il a attiré l'attention en s'enfuyant à la vue des policiers sur le Champ-de-Mars d'Angoulême. C'était mercredi un peu avant 16h. Le jeune Angoumoisien de 18 ans a vite été intercepté. Les policiers lui ont fait les poches, ont trouvé trois grammes de cocaïne. Ils ont perquisitionné chez lui, en ont trouvé sept autres. Le jeune homme leur a affirmé qu'il ne fumait que du cannabis, ne prenait pas d'autres produits, mais il leur a aussi indiqué qu'il s'essayait au business de la cocaïne. Pas vraiment probant pour une première tentative. À l'issue de sa garde à vue, le jeune homme a été laissé libre, mais convoqué en justice pour usage de stupéfiants et la cession de quatre grammes de cocaïne.

Les retrouvailles dérapent, elle le frappe

C'est l'épilogue d'une séparation. Lui, 54 ans, était parti dans sa famille. Il est revenu à la maison, à Angoulême. Elle, 43 ans, ne le voulait pas. Ils ont tout de même convié des amis pour l'occasion. Quand les amis sont partis, la soirée a dégénéré. Ça hurlait tellement dans tous les sens que les enfants ont appelé la police. Qui est intervenue et a constaté que l'homme avait pris une belle claque. Elle a été entendue par la police. Elle a été convoquée chez le délégué du procureur.

Pas de permis pour une voiture... immobilisée

La Peugeot 306 est passée trop vite dans le champ de vision de la patrouille de police, mardi, un peu avant 23h, route de Bordeaux à Angoulême. Interception, contrôle. Le conducteur, un Angoumoisien de 25 ans, circulait malgré l'annulation de son permis de conduire, sans assurance, dans une voiture qui avait été immobilisée par la justice pour les mêmes défauts de permis et d'assurance. En prime, il s'est fait saisir la barrette de shit qu'il avait dans la poche. Il a été convoqué en justice.

■ LA ROCHEFOUCAULD

Pas de permis de conduire et avec de l'héroïne au volant

Le 6 février dernier, il avait été pris la patrouille alors qu'il roulait à La Rochefoucauld en ayant consommé de l'héroïne. Des faits identiques à ceux pour lesquels il a été condamné par le tribunal correctionnel de La Rochelle en mai 2019. En plus, il n'avait pas non plus de permis de conduire. Cet homme de 35 ans, qui a déjà six mentions à son casier judiciaire,

devait être jugé hier en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel d'Angoulême, mais il a demandé un délai pour préparer sa défense et devra donc répondre de ces délits routiers le 26 mars prochain. Dans l'attente, il a été placé sous contrôle judiciaire avec l'interdiction de conduire, l'obligation de se soigner et de pointer à la gendarmerie.

Vous avez une info !

Alertez la rédaction

Charente Libre

internet@charentelibre.fr



Votre artisan local vous ISOLE pour

Isolation comble - Cave
Garage - Sous-sol - Vide sanitaire

1€*



05.86.86.99.26

isolation-environnement.fr
contact.weenergy@gmail.com

* Sans conditions de revenu